



Indemnités retraite avec Syntec

Par **THIBAUT Philippe**, le **23/06/2018 à 13:15**

Bonjour

Je voulais savoir si dans le calcul du salaire de référence pour calculer le montant de ma prime de retraite

chez Syntec

il est pris en compte pour les 12 mois de salaire brut de référence mon 13^{ème} mois cad (mois brut x 13 / 12)

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/06/2018 à 18:00**

Bonjour,

En principe, le 13[°] mois doit être compris au prorata pour le calcul de l'indemnité en cas de départ de l'entreprise...